

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE SAINT-MARTIN-LESTRA

TU ES EN
CM1 CM2

REJOINT
LE CONSEIL
MUNICIPAL
DES ENFANTS

AU CME,
TU PEUX AGIR
POUR TA COMMUNE !!!



PARTICIPER



PROPOSER



AGIR



REPRÉSENTER



SAINT-MARTIN-LESTRA

DEVIENT LE REPRÉSENTANT DES ENFANTS DE TA COMMUNE !



QU'EST-CE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ?

Des enfants qui ont envie de participer à la vie de leur commune et de mettre en place des actions.

C'est par exemple :



création de
boîte à livres



action protection
de la nature



idées d'améliorations
des aires de jeux



Pour que ce conseil fonctionne nous aimerions
qu'il soit constitué d'au moins **7 conseillers enfants**.



Quand on est membre du CME on participe
aux grands événements de la commune.
inauguration, commémoration, présentation des
actions au conseil municipal, manifestation diverses.



JE M'INSCRIS !

Tu es en CM1 CM2, tu habites à Saint-Martin-Lestra :
dépose ton bulletin d'inscription et ton autorisation
parentale à la mairie ou à l'école.

JE M'ENGAGE.

Ton inscription signifie que tu veux t'engager pour mener des
actions pour un mandat de 2 ans d'octobre 2026 à octobre 2028.

Pour cela, tu dois :

- ✓ Respecter le règlement qu'il conviendra de régulariser
après ton inscription et
- ✓ Etre le porte-parole des enfants du village : tu ne parleras pas
seulement en ton nom mais tu représenteras également tes
camarades dans leurs souhaits d'amélioration de la vie
au sein du village.
- ✓ Donner ton avis et tes idées dans l'intérêt collectif.
- ✓ Assister aux réunions de CME.
- ✓ Travailler en groupe et en bonne entente.



JE PASSE À L'ACTION.

- Les réunions auront lieu six fois par an à la mairie de
Saint-Martin-Lestra. Les dates et horaires seront définies
ensemble lorsque le conseil sera élu.
- Chaque membre pourra proposer des idées et nous
réfléchirons ensemble.
- Les propositions votées par le CME seront inscrites à l'ordre
du jour du conseil municipal et étudiées par ce dernier.
Le maire et les conseillers municipaux adultes resteront
responsables des décisions pour la commune.



QUI PEUT VOTER ?



Tous les jeunes
habitants de
Saint-Martin-Lestra
ou scolarisés à l'école
communale de
Saint-Martin-Lestra
du CE1 au CM2.

À RETENIR :

Pour être candidat au CME

Dépose ton bulletin d'inscription
accompagné de l'autorisation
de tes parents dans la boîte
aux lettres de la mairie
de Saint-Martin-Lestra ou
de l'école avant le

1^{er} octobre 2026



SAINT-MARTIN-LESTRA